



Comité consultatifs sur le patrimoine bâti d'Ottawa

ORDRE DU JOUR 22

**Le 21 juin 2012
18 h 00**

Salle Colonel By, 110, avenue Laurier Ouest

**Kelly Lemon, Coordonnatrice du comité
613-580-2424 x16875
Kelly.Sammon@ottawa.ca**

Membres du comité :

Président : C. Mulholland

Vice-président: E. Eagen

J. Doutriaux, A. Fyfe, P. Maheu, V. Sahni, E. Zdansky

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 21 - 7 juin 2012](#)

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

DEMANDES VISANT À TRANSFORMER

1. DEMANDE DE MODIFICATION DU 19, COUR KINDLE, PROPRIÉTÉ PROTÉGÉE AUX TERMES DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO ET SITUÉE DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE BRIARCLIFFE
ACS2012-PAI-PGM-0152 BEACON HILL- CYRVILLE (11)

Que le Comité consultatif sur le patrimoine bâti d'Ottawa recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. **Approuver la demande de construction de l'ajout d'une partie à l'arrière tel qu'indiqué sur les plans soumis le 22 mai 2012 et inclus dans le Document 4, sous réserve du changement de la forme de la partie ajoutée à l'arrière, qui passerait de semi-circulaire à rectangulaire, et d'un retrait de 60 cm des côtés est et ouest de la façade arrière;**
2. **De refuser la demande de construction d'une annexe à toit plat d'un seul niveau du côté est de l'immeuble, cette annexe étant illustrée dans le document 4;**
3. **De refuser la demande de construction du garage illustré par les dessins faisant l'objet du document 5; et**
4. **De déléguer le pouvoir d'apporter des modifications mineures à la conception au directeur du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 6 aout, 2012.)

Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

Le 5 juillet 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.**
- 2. Les points à l'attention du Comité de l'urbanisme seront présentés au comité le 26 juin 2012.**